

Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20160705-BUR-AG-16-158-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2016  
Date de réception préfecture : 11/07/2016



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 5 juillet 2016*

## DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires**

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Julien MORGANTI. Madame Françoise VESPERINI.

**ABSENTS** : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO. Madame Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 5 juillet 2016

**OBJET : Demande de financements pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean-Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de la Communauté d'Agglomération de Bastia visant à la rénovation aux normes BBC de ses bâtiments communautaires ;

Considérant la nécessité de faire réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communautaires ;

Considérant que la réalisation d'audits énergétiques peut être financée dans le cadre du programme PRODEME ;

Vu le rapport présenté au Bureau ;

**SOLLICITE**

Des financements dans le cadre du projet PRODEME pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires

Bureau du 5 juillet 2016

**OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires**

**APPROUVE**

Le plan de financement suivant :

**Montant de la dépense subventionnable :** 50 000€ HT

**Recettes :**

ADEME / CTC (PRODEME) :	70%	35 000€
Autofinancement (Communauté d'Agglomération de Bastia) :	30%	15 000 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 11 JUL. 2016  
et publication ou notification  
du 11 JUL. 2016  
La Directrice de l'Administration Générale  
Andrée MARIANI



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*